

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire

VILLE DE TOURS



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022 14H

Convocations envoyées le mercredi 19 janvier 2022

Nombre de Conseillers Municipaux : 55

Nombre de Conseillers en exercice : 55

Nombre de Conseillers présents : 54

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Frédérique BARBIER, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de Séance.

* * *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14 h 00.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 06 décembre 2021.

* * *

- 22_01_31_001B -
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022
Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire

Le Conseil

- PREND ACTE par un vote que le débat relatif aux orientations budgétaires a eu lieu, avec pour appui le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Avis favorables : 44

Abstention : 1 (M. BRAND ne prend pas part au vote)

Avis contraires : 9 (C. BOUCHET, T. COULON, A. SCHALK PETITOT, O. LEBRETON, M. CABANNE, C. CHEVILLARD, R. BRUTINAUD, M. FORTIER, A. METREAU)

Interruption de séance à 18h25

Questions des habitants :

Question 1 : Dans le cadre de la rénovation de la place du Grand Marché, comment s'est organisée la concertation avec les habitants ? En effet, tous les habitants et riverains n'étaient pas d'accord avec le projet. Malgré cela, les travaux vont se réaliser avec toutes les nuisances que cela entraîne ainsi que les difficultés de circulation.

Question 2 : Concernant la rue du Commerce, côté place Plumereau, les riverains sont très impactés par les nuisances sonores nocturnes. La police municipale pourrait-elle intensifier les rondes, surtout les jeudis, vendredis et samedis soirs, les soirées les plus animées du quartier ? Les agents de la police municipale ont-ils commencé à verbaliser les bars qui débordent, car nous savons bien que les « rappels verbaux » ne suffisent pas ? Et quel est le montant des amendes ? La Ville pourrait-elle envisager de s'équiper de capteurs acoustiques qui enregistrent le niveau sonore en un point donné (trafic automobile, musique, chantier...) ?

Reprise de la séance à 18h40

- 22_01_31_002B -

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TOURS, LA BANQUE DES TERRITOIRES ET LA CDC BIODIVERSITE

Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Tours, la Banque des Territoires et la CDC Biodiversité, annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 50

Abstentions : 3 (T. LECOMTE, F. HEMME, C. SEBAOUN, ne prennent pas part au vote)

- 22_01_31_003B -

AGENCE FRANCE LOCALE - OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS - ANNEE 2022

Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire

Le Conseil

- DECIDE que la Garantie de la Ville de Tours est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Tours est autorisée à souscrire pendant l'année 2022 ;

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Ville de Tours pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la Ville de Tours s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2022 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 49

Abstentions : 4 (T. LECOMTE, F. HEMME, C. SEBAOUN, B. PIERRE ne prennent pas part au vote)

- 22_01_31_004 -

TARIFS MUNICIPAUX - MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur Frédéric MINIOU, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE l'exonération de 50 % du forfait de participation financière aux charges de fonctionnement pour les clubs résidents pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2021,

- APPROUVE l'instauration de nouveaux tarifs de location pour les équipements suivants :

	HT	TVA	TTC
Salle des Commissions Générales			
Tarif Plein	9.99	2.00	11.99
Demi-Tarif	4.99	1.00	5.99
Péristyle			
Tarif Plein	55.78	11.16	66.94
Demi-Tarif	27.89	5.58	33.47
Cour Ockeghem			
Tarif Plein	79.17	15.83	95.00
Demi-Tarif	39.58	7.92	47.50

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 48

Abstentions : 5 (T. LECOMTE, F. HEMME, M. COHEN, C. SEBAOUN, B. PIERRE ne prennent pas part au vote)

- 22_01_31_005 -

MISE EN PLACE DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

Rapporteur : Monsieur Christophe BOULANGER, conseiller municipal délégué

Le Conseil

- APPROUVE la mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables à la Ville de Tours.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 48

Abstentions : 5 (A. SCHALLER ne prend pas part au vote ; B. PIERRE, P. COMMANDEUR, B. DARNET MALAQUIN, C. DELAGARDE)

- 22_01_31_006 -

FEMINISATION DES NOMS DE VOIES ET LIEUX PUBLICS

Rapporteur : Madame Elise PEREIRA-NUNES, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE les dénominations des voies et lieux publics suivants :

- Rue Angélique du Coudray
- Place de la Babinière
- Serre Jeanne Barret

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_01_31_007 -

SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA TOURAINE (SET) - PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SAS JOUE LES TOURS-MICHELIN - AUTORISATION DE LA VILLE DE TOURS

Rapporteur : Madame Cathy SAVOUREY, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la prise de participation de la SET au capital de la SAS JOUE LES TOURS-MICHELIN à hauteur de 50 %, soit une participation au capital de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 46

Abstentions : 7 (Monsieur le Maire, J.P. GILLE, F. HEMME, C. BOULANGER, F. GAGNAIRE, O. LEBRETON, T. COULON ne prennent pas part au vote)

- 22_01_31_008 -

AXENTIA - EMPRUNT DE 12 782 326 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA D'UN LOGEMENT-FOYER POUR PERSONNES AGEES AUTONOMES DE 107 LOGEMENTS - GARANTIE DE LA VILLE DE TOURS A HAUTEUR DE 50 %

Rapporteur : Madame Marie QUINTON, adjointe au maire

Le Conseil

- ACCORDE la garantie de la Ville de Tours, à hauteur de 50 % soit 6 391 163 €, à AXENTIA pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 12 782 326 € souscrit auprès de LA CAISSE DES

DEPOTS ET CONSIGNATIONS selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de prêt du contrat de prêt n° 130347 constitué de 5 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 6 391 163 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt,

- DIT que ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA d'un logement-foyer pour personnes âgées autonomes de 107 logements situé avenue du Chanoine Carlotti à Tours.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_01_31_009 -

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION-CADRE AVEC LE JEU DE PAUME POUR L'ORGANISATION D'EXPOSITIONS AU CHATEAU DE TOURS

Rapporteur : Monsieur Christophe DUPIN, adjoint au maire

Le Conseil

- APPROUVE la convention-cadre avec l'association du Jeu de Paume pour l'organisation d'expositions au Château de Tours, annexée à la présente délibération,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_01_31_010 -

MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Rapporteur : Madame Catherine REYNAUD, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE les créations de poste,

- APPROUVE les transformations de poste,

- APPROUVE les mises à disposition de personnel du Délégué à la Protection des Données (DPD) et du Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) sur la période 2022-2024, pour le compte du CCAS, à hauteur de 12 %.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 50

Abstentions : 3 (M. QUINTON, C. DUPIN, C. BOUCHET ne prennent pas part au vote)

- 22_01_31_011 -

REGLEMENT INTERIEUR DU BUDGET PARTICIPATIF - MODIFICATION DE L'ARTICLE 10

Rapporteur : Madame Annaelle SCHALLER, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la modification de l'article 10 du règlement intérieur du budget participatif pour la Ville de Tours,

- PRECISE que la modification consiste à remplacer, au cinquième alinéa, les mots « Chaque participant peut choisir jusqu'à 2 projets par quartier. Les participants ont la possibilité de s'abstenir pour un ou plusieurs quartiers. » par les mots « Chaque participant peut choisir entre 5 et 10 projets tous quartiers confondus. ».

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 50

Abstentions : 3 (M. QUINTON, C. DUPIN, C. BOUCHET ne prennent pas part au vote)

- 22_01_31_012 -

CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR L'IDENTIFICATION ET LA STERILISATION DES CHATS LIBRES

Rapporteur : Madame Betsabée HAAS, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis,

- APPROUVE le versement d'une subvention à la Fondation 30 Millions d'Amis destinée à financer 50 % des frais vétérinaires induits.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 50

Abstentions : 3 (M. QUINTON, C. DUPIN, C. BOUCHET ne prennent pas part au vote)

- 22_01_31_013 -

ADHESION A L'ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES DE TOURAINE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE

Rapporteur : Madame Betsabée HAAS, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE l'adhésion de la Ville de Tours à l'association « Les Croqueurs de Pommes de Touraine »,

- PRECISE que la cotisation est fixée à 30 € pour l'année 2022,

- DESIGNNE, afin de siéger au sein de l'assemblée générale de l'association « Les Croqueurs de Pommes de Touraine » le représentant de la Ville suivant :

- Betsabée HAAS

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 51

Abstentions : 2 (M. QUINTON, C. DUPIN ne prennent pas part au vote)

- 22_01_31_014 -

LUTTE CONTRE LES TERMITES - MISE A JOUR DE LA DELIMITATION DES ZONES CONTAMINEES PAR LES TERMITES OU SUSCEPTIBLES DE L'ETRE

Rapporteur : Madame Betsabée HAAS, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE la mise à jour du périmètre de lutte contre les termites sur la commune de Tours,
- APPROUVE les nouvelles délimitations des zones contaminées par les termites et susceptibles de l'être à court terme représentées sur les plans annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 52

Abstention : 1 (M. BRAND ne prend pas part au vote)

- 22_01_31_015 -

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37 - ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT ANTOINE DU ROCHER

Rapporteur : Madame Betsabée HAAS, adjointe au maire

Le Conseil

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 52

Abstention : 1 (M. BRAND ne prend pas part au vote)

- 22_01_31_016 -

CONCLUSION D'UN CONTRAT TYPE ENTRE LA VILLE DE TOURS ET L'ECO-ORGANISME ALCOME POUR REDUIRE LA PRESENCE DE MEGOTS JETES AU SOL DANS L'ESPACE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Martin COHEN, conseiller municipal délégué

Le Conseil

- APPROUVE la signature du contrat-type annexé à la délibération entre la Ville de Tours et ALCOME favorisant la réduction des mégots de cigarette dans l'espace public.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 52

Abstention : 1 (M. CABANNE ne prend pas part au vote)

- 22_01_31_017 -

FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE VACCINATION COVID-19

Rapporteur : Monsieur Martin COHEN, conseiller municipal délégué

Le Conseil

- APPROUVE l'avenant de prolongation de la convention du 1^{er} septembre 2021 entre l'ARS – CVL et la Ville de Tours, jusqu'au 30 juin 2022,

- APPROUVE la convention de prise en charge financière par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, qui définit les modalités de mise à disposition d'agents et de moyens de la Ville de Tours au SDIS ainsi que les modalités de prise en charge financière par le SDIS.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Avis favorables : 52

Abstention : 1 (M. CABANNE ne prend pas part au vote)

- 22_01_31_018 -

RAPPORTS ANNUELS SUR LA GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

Rapporteur : Monsieur Martin COHEN, conseiller municipal délégué

Le Conseil

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement (RPQS) ainsi que du rapport relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2020.

- 22_01_31_019 -

ORGANISMES DIVERS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Rapporteur :

Le Conseil

- MODIFIE la composition des commissions municipales comme suit :

- Commission Finances et marges de manœuvre, ressources humaines et moyens généraux :
 - Remplacement de Cathy MUNSCH-MASSET par Alice WANNERROY
- Commission Economie, commerce, marchés, artisanat et tourisme :
 - Remplacement de Rachel MOUSSOUNI par Cathy MUNSCH-MASSET
- Commission Démocratie citoyenneté, vie associative, tranquillité publique et prévention :
 - Remplacement de Marie-Pierre CUVIER par Catherine REYNAUD
- Commission Aménagement de l'espace urbain, mobilités, biodiversité, gestion des risques et bâtiments :
 - Remplacement de Catherine REYNAUD par Marie-Pierre CUVIER
- Commission Solidarités :
 - Remplacement de Cathy MUNSCH-MASSET par Rachel MOUSSOUNI.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- DESIGNER les représentants de la Ville au conseil de faculté de la Faculté de Lettres et Langues de l'Université de Tours comme suit :

- Membre titulaire : Anne BLUTEAU
- Membre suppléant : Maxence BRAND

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

- 22_01_31_020 -

**COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LES ACTES ACCOMPLIS EN EXECUTION
DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur :

Le Conseil

- PREND ACTE de la communication des actes pris en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

* * * * *

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire remercie l'assistance et les représentants de la presse d'avoir suivi cette réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

* * * * *

***Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie, Secrétariat du Conseil
Municipal, 1er étage bureau 115.***

* * * * *

La Secrétaire de Séance

Frédérique BARBIER